



AIDE AU FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

OBJET :

Développer une politique d'accueil et d'habitat adapté en faveur des « Gens du Voyage » en conformité avec le Schéma départemental 2021-2027.

DEPENSES ELIBIGLES :

Dépenses de fonctionnement des aires d'accueil.

BENEFICIAIRES :

EPCI ou leur délégataire de la gestion d'une aire dans le cadre d'une DSP.

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Dans le cadre d'une convention annuelle entre le Conseil départemental et le bénéficiaire.
Forfait de 300€ ou 500€ par place

DOSSIER A PRODUIRE :

Demande initiale (courrier du Président de l'EPCI) accompagnée des pièces suivantes :

- Note de présentation détaillée de l'opération
- IBAN (en cas de modification)
- Plan de financement prévisionnel pour l'année en cours (faisant apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires financiers et la participation apportée par l'EPCI en charge)
- Fiche personnel (voir modèle)
- Règlement intérieur de l'aire
- Projet social (le cas échéant)

Puis

- Délibération ou décision de l'exécutif sollicitant l'aide du département (à fournir après préparation de la convention annuelle avec les services départementaux)
- En cas de décision de l'exécutif : délibération donnant délégation au Président
- Rapport d'activité de gestion de l'aire N-1

CONTACTS :

Conseil départemental de Vaucluse
Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement
04 32 40 78 93 habitat@vaucluse.fr

mise à jour.2023